



une nouvelle génération de régisseurs

Immeubles en coopératives. La maîtrise de A à Z.



L'équipe « Coopératives ». Licencié en Sciences Economiques et diplômé de l'Institut d'Études Immobilières de Genève, Olivier Bory (à gauche), se concentre sur les aspects financiers, administratifs et législatifs, tandis que Philippe Blondel (derrière), titulaire d'un Diplôme fédéral de régisseur et courtier en immeubles se concentre sur le bâti, de la réception des locaux à la préparation de la gestion de la Coopérative, en passant par les contrats d'entretien. Patricia Claveria (milieu) accueille les candidats locataires et les guide pas à pas dans les différentes étapes les conduisant au statut de coopérateur. José Benito (à droite) se charge d'organiser l'entrée des coopérateurs et de suivre les retouches.

Très développée en Suisse alémanique, la formule des immeubles constitués en coopératives trouve un terrain favorable dans le contexte genevois. Constituer, puis gérer cette forme indirecte de propriété demande un savoir-faire certain. Explications avec Olivier Bory.

Avantage aux locataires

Les logements en coopérative sont une forme de société, prévue par le Code des Obligations. Ils ont ceci de particulier que les locataires acquièrent, à leur entrée, des parts sociales qui représentent la totalité des fonds propres de la coopérative propriétaire de l'immeuble. Les loyers sont soumis au régime HLM et sont donc très avantageux. En tant que sociétaire et quelle que soit l'évolution de leur cellule familiale, les locataires bénéficient d'un logement garanti et transmissible à leurs héritiers, pour autant que les conditions du bail soient respectées. De plus, les locataires coopérateurs peuvent participer, par le biais de leur assemblée générale,

aux décisions importantes touchant leur habitat.

Peu connue à Genève jusqu'à ces dernières années, cette solution enregistre un succès croissant, soutenue à la fois par un contexte législatif cantonal favorable et par une volonté politique de diversification du tissu social en centre ville. Ces sociétés coopératives bénéficient d'aides substantielles qui permettent leur développement sous le contrôle de l'Office Cantonal du Logement.

L'expérience des coopératives

Avec 170 logements en coopérative commercialisés en quatre ans, les Régies du Rhône et de la Cité offrent aux promoteurs, architectes, ingénieurs et entrepreneurs une expérience suffisamment solide pour assurer de bout en bout une parfaite maîtrise de ce type d'opération.

« Nous intervenons le plus en amont possible du projet, explique Olivier Bory, car nous sommes en mesure de proposer à nos mandants une structure complète

disposant de toutes les compétences nécessaires, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la gestion quotidienne de chaque coopérative. Nos équipes sont ainsi à même de suivre une opération dans son intégralité. Dans des dossiers aussi complexes, il est toujours plus efficace d'avoir affaire à un seul mandataire qui connaît le projet à fond. »

Créer les conditions de la réussite

Du point de vue technique, la mise en valeur d'un immeuble en coopérative diffère peu de celle d'un immeuble locatif. Cet aspect ne constitue toutefois qu'une facette de la mise en valeur d'un immeuble en coopérative. La constitution de la coopérative, son financement et la mise en place des structures indispensables à son bon fonctionnement demandent tout autant d'attention et de savoir faire. Olivier Bory poursuit : « Concrètement nous allons préparer et structurer contrats d'entretien, conciergerie etc. mais également plans comptables et budget de fonctionnement... Le but est de créer les conditions de gestion optimales pour l'avenir de la coopérative. De la qualité de cette gestion dépend, en effet, la viabilité économique de la société et donc, les loyers et les charges des coopérateurs. Aussi, l'aspect comptable et la préparation d'un plan financier cohérent revêtent-ils une grande importance, d'autant plus que nous devons obtenir l'aide du Canton, voire de la Confédération pour financer ce type d'opération.

Guider les futurs coopérateurs

D'un autre côté, nous devons chercher des locataires et les aider à constituer leur dossier de candidature pour qu'il soit agréé par l'Office Cantonal du Logement. Expliquer le fonctionnement d'une coopérative requiert de solides dons de pédagogue, d'autant plus que le bouche-à-oreille nous amène de plus en plus de candidats intéressés, mais pas forcément bien au fait des conditions d'accession et de fonctionnement de ce type d'immeuble. C'est à Mme Patricia Claveria, responsable de notre service location, qu'incombe cette tâche qui

(Suite page 2)

ÉDITORIAL

Vivre la qualité au quotidien

Engagées résolument dans une stratégie de croissance, nos Régies ont identifié depuis plus de trois ans la qualité comme étant le support de base de cet objectif. L'obtention du label ISO 9001 a été une première victoire marquant l'évolution positive de notre culture d'entreprise. Elle a été un jalon important de la nette amélioration de la qualité de notre travail et une implication individuelle accrue dans la qualité du résultat collectif. Ceci ne doit pas nous faire perdre de vue que la démarche qualité a son propre rythme et qu'elle se construit tous les jours. Un système qualité est vivant : il faut le nourrir en permanence pour qu'il fonctionne et se développe harmonieusement. Sa principale caractéristique est qu'il nécessite une approche « terrain », c'est-à-dire que ses applications émanent de ceux qui ont la charge quotidienne de son application en mettant chaque client au centre de nos actions quotidiennes. Aussi avons nous entrepris une mesure systématique du niveau de satisfaction de nos clients, en regard des prestations des régies et de ses fournisseurs. Nous nous sommes dotés d'un outil informatique interne permettant de diffuser l'information en temps réel et de permettre à chacun de s'y référer pour gagner en autonomie et en responsabilité dans son travail. Cet Intranet donne également la possibilité à chacun de nos collaborateurs d'y trouver l'information utile en matière de procédures pour l'accomplissement de tâches parfois complexes. D'autre part, nos méthodes courantes sont revues une par une afin de les améliorer de manière très concrète. Un soin tout particulier est apporté au recrutement et à la sensibilisation des nouveaux collaborateurs qui, dès leur arrivée et après une première entrevue avec la responsable des Ressources Humaines, suit un « briefing » complet sur notre système Qualité. Enfin, nous préparons l'avenir en mettant en place un tableau de bord prospectif efficace nous permettant d'évaluer régulièrement et avec précision les actions à entreprendre et de mesurer l'impact de celles-ci sur l'ensemble de nos objectifs opérationnels. Notre ambition, créer « une nouvelle génération de régisseurs », est le fil rouge de notre engagement et de nos efforts quotidiens. Nous laissons à nos clients et partenaires le soin d'apprécier si notre disponibilité, notre transparence, notre efficacité sont à la hauteur de leurs exigences.

Jean-Pierre BURGI

Tendances à la Une

53% ↗

Le taux moyen d'utilisation de la LPP pour financer l'achat des parts sociales dans un immeuble en coopérative.

Sommaire

Savoir-faire

La mise en valeur des coopératives p. 1

Partenariat

Les communes et leur patrimoine immobilier p. 2

Perspective

La qualité, outil stratégique p. 3

Portrait

Valérie Bouchet, responsable des relations humaines p. 3

Quoi de neuf?

Internet, de mieux en mieux p. 4

La loi évolue p. 4

La vie des Régies p. 4

La maîtrise de A à Z... (suite)

demande beaucoup de patience et une qualité d'écoute sans faille.

Et la vie peut commencer...

Lors de la construction de l'immeuble, nous pouvons apporter une aide en matière de contrôle des coûts ou de choix des entreprises, finitions, etc. Nous affinons le calcul des parts sociales, des charges et des loyers, lesquels doivent être approuvés par l'Office Cantonal du Logement. Nous assurons ensuite la réception des locaux, l'entrée des locataires et le suivi des retouches.

Les comptes étant bouclés et révisés, nous organisons la première assemblée générale annuelle des coopérateurs. Et la vie peut commencer dans le nouvel immeuble. »

Jusqu'au bout, le sens du détail

Bien entendu, conclut Olivier Bory, je ne fais que résumer en quelques phrases de longs mois de travail. Généralement, notre intervention commerciale et technique s'étend sur une année, alors que le dossier est préparé et suivi dès la constitution de la société coopérative, soit bien

avant le début du chantier. Nous sommes aidés dans notre tâche par l'utilisation, systématisée dans le cadre de la certification ISO 9001, de ressources performantes et adéquates. Par exemple, nous disposons d'une check-list de 15 pages spécifique aux mises en valeur de nouvelles constructions. Nous apportons à cette activité un travail minutieux de préparation et d'anticipation qui nous conduit à tout régler dans les moindres détails pour satisfaire au mieux les intérêts des promoteurs et des coopérateurs. »

Immeubles en coopérative. Etude de profils...

Des données statistiques ont été établies sur trois immeubles en coopérative récemment commercialisés. Chaque immeuble présente des spécificités, mais on peut extraire quelques grandes lignes de ces chiffres.

Surfaces: Les 4 et 5 pièces rencontrent l'adhésion des coopérateurs, pour la plupart de jeunes ménages avec enfants: par exemple, 80% des surfaces pour «La Voie Creuse». «Lyon Délices»

proposait des appartements de 4 à 7,5 pièces, les 4 à 5 pièces représentent 60% des logements occupés. C'est l'éloquente démonstration de la prépondérance des grandes surfaces dans la demande actuelle de logements à Genève.

Financement des parts sociales: de 40 à 68% à l'aide de la LPP. Ce chiffre illustre bien l'importance que revêt le «deuxième pilier» dans le

financement du logement. La rémunération des parts sociales versée par une coopérative peut aller jusqu'à 4%.

Origines: équilibre entre Suisses et Étrangers.

Les Suisses représentent de 41 à 45% des coopérateurs, sauf à «Lyon Délices» où les locataires étrangers, d'origines très diversifiées, représentent 44,2% (14% d'espagnols et 14% de portugais).



«La Voie Creuse», 72 appartements et 1 foyer pour étudiants 4-10 rue de la Voie-Creuse.



«Lyon-Délices», 25 appartements et des locaux commerciaux 33 rue des Délices.



«Le Pré des Esserts», 42 appartements 9-9b rue des Esserts.

Partenariat

Les COMMUNES et leur patrimoine IMMOBILIER

La gestion du patrimoine immobilier de neuf communes genevoises, fait partie de l'activité des Régies depuis près de trente ans. Aperçu d'un savoir-faire reconnu, avec Enrique Ortiz, administrateur délégué, et Marie-Claude Gevaux, directrice.

Quelles sont les grandes lignes de la politique des communes, en matière de logement ?

M.-C. G. — « La politique des communes en matière immobilière poursuit plusieurs objectifs : favoriser la stabilité des habitants, encourager des jeunes à s'installer au début de leur vie active, proposer des logements corrects et abordables, sans exclusive d'ordre social. Cette action est menée généralement au travers de fondations communales pour le logement. **E.O.** — « Il faut garder en mémoire que le contexte actuel de pénurie de logements dans le Genevois impose aux communes une gestion très attentive de leurs capacités d'accueil et de leurs réserves foncières. Les communes rurales sont recherchées, mais elles sont très attentives à la qualité de leur paysage et disposent de peu de terrains à bâtir ».

Comment les Régies interviennent-elles auprès des communes qui les ont mandatées ?

E.O. — Notre rôle est de les accompagner dans leur démarche à travers tous les aspects de la gestion de leurs immeubles, qu'il s'agisse de leur entretien ou des relations avec les locataires. Un point très important est la qualité du «reporting». Nous devons, à tout moment, être en mesure de leur donner une information précise sur la gestion de leur patrimoine immobilier, qu'il s'agisse de l'état locatif ou, très prosaïquement, de la suite donnée aux travaux d'entretien réalisés à la demande d'un locataire. Nous devons être d'une ponctualité irréprochable, car l'enjeu est l'image de l'administration communale auprès des habitants. L' élu doit pouvoir rendre compte à ses administrés.

Ce travail demande-t-il une forte implication sur le terrain ?

M.-C. G. — Absolument ! Le fait de participer aux Fondations communales en charge des questions de logement nous donne une bonne perception des attentes



propres à chaque commune. Nous travaillons ensemble dans une relation de confiance. Aussi, lorsqu'une commune envisage le réaménagement d'un bâtiment pour accroître son offre locative, nous menons une étude de terrain pour mesurer les conséquences d'une telle décision: les capacités d'accueil de l'école sont-elles suffisantes? le réseau d'assainissement est-il capable d'absorber le surplus? Notre rôle de conseil est au moins aussi important que notre travail de gestion au quotidien.

Jusqu'où peut aller cette implication ?

M.-C. G. — Nous devons être très disponibles. Bien des séances communales relatives au logement ont lieu le soir et nous y participons. Nous organisons également des réunions d'information générales. Nous travaillons en étroite relation avec les services sociaux pour les aider à trouver des solutions pour les locataires en difficulté.

E.O. — En tout état de cause, nous observons une stricte neutralité politique. Lorsqu'ils sont sollicités, nos avis se situent exclusivement sur le terrain technique. Nous cultivons avant tout l'objectivité et l'intégrité pour offrir une écoute de qualité et proposer des solutions adaptées. »

Perspective

La Qualité, outil stratégique

de MANAGEMENT

Le savoir-faire
de nos COLLABORATEURS
notre CAPITAL le
plus PRÉCIEUX



Depuis son apparition, dans les années 80, la démarche qualité des entreprises a conquis ses lettres de noblesse. Elle n'est plus le « dada » de consultants en mal de reconnaissance, mais se situe désormais au cœur des stratégies de management. La qualité est garante de la pérennité de toute organisation. Et nos régies n'échappent pas à cette règle. Entretien avec Jean-Pierre Burgi, responsable qualité.

« Les Régies publient leur Charte Qualité: est-ce une simple déclaration d'intentions à visées publicitaires ? »

J.-P.B. — La Charte Qualité des Régies est la définition publique de la politique de l'entreprise. Elle décrit sa mission, formule ses valeurs. Elle concerne à la fois nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs. C'est, en effet, une déclaration dont chaque mot compte et se reflète dans notre action quotidienne. Au sens propre du mot, c'est de la publicité - une déclaration publique - mais elle définit un cadre concret, une manière de penser et de vivre notre activité dont chacun peut effectivement mesurer les effets. Ce sont les superstructures visibles du navire. Maintenant, si l'on monte à bord, on peut examiner son aménagement, apprécier la puissance de ses moteurs, la performance de ses instruments de navigation, le professionnalisme de son équipage et la détermination de son commandement à le diriger selon un cap bien précis.

Autorisation de monter à bord ?

J.-P.B. — Accordée! Rendons-nous tout de suite sur la passerelle. Autrefois, l'objectif principal était d'arriver à bon port. Compas, chronomètre et sextant étaient les instruments de navigation de base. Aujourd'hui, le trafic s'est accru avec la concurrence. Les escales sont plus rares, il ne suffit plus d'arriver à destination, il faut y arriver le plus rapidement et le plus confortablement possible. De nouveaux moyens de navigation deviennent indispensables. La mission de l'entreprise, sa stratégie, sa vision sont étroitement liées à de nouveaux instruments lui permettant de

situer, de mesurer la justesse du cap et d'éviter les écueils avec un maximum d'efficacité et de précision. Ces moyens sont regroupés sur un nouveau tableau de bord prospectif. »

Qu'y voit-on ?

J.-P.B. — Le tableau de bord prospectif regroupe l'ensemble des indicateurs de l'entreprise, sur quatre secteurs fondamentaux: clients, finances, fonctionnement interne et résultats commerciaux, acquisition et exploitation des connaissances.

Sur chacun de ces quatre thèmes, les revues de direction semestrielles fixent le cap - les objectifs à atteindre - et tracent les routes pour y parvenir - les plans d'actions spécifiques. À la revue de direction suivante, le tableau de bord est vérifié. Tout objectif non atteint est alors examiné à la loupe: le plan d'action était-il bon, que peut-on améliorer? Il se peut, parfois, que l'objectif soit atteint et que l'une des actions du plan correspondant demeure « au rouge ». C'est le signal qu'un écueil n'a pas été détecté. Il faut alors redoubler de vigilance.

La mise en place de tels instruments doit nécessiter un investissement considérable ?

J.-P.B. — Les efforts consentis pour appliquer la démarche qualité au cœur de notre activité constituent une base solide pour aller de l'avant. En ce sens le tableau de bord prospectif s'inscrit en toute logique dans l'objectif stratégique de croissance des Régies. »

Bibliographie: « Le Tableau de Bord Prospectif (Balanced Scorecard) » par Robert S. Kaplan et David P. Norton aux Éditions d'Organisation - Paris. [JPB: une nouvelle version mise à jour - et enrichie - sortira bientôt. Je recommande la lecture du texte original en anglais.]

La Qualité dans le concret

La démarche Qualité des Régies se traduit concrètement par la mise en place de nombreux outils pratiques. Aperçu non exhaustif.

- Mesure de satisfaction locataires.
- Suivi des prestations des fournisseurs.
- Enquête de satisfaction collaborateurs (conduite par les Ressources Humaines).
- Révision de 150 procédures, désormais plus accessibles et conviviales.
- Développement d'un Intranet Qualité avec accessibilité des documents les plus utilisés en home page (listes téléphones, classeur correspondance, suivi des améliorations etc.)
- Mise en place d'une procédure de gestion de projet comprenant un bilan.
- Traitement optimisé des réclamations des clients (propriétaires, locataires)
- Consolidation des processus clés (traitement des résiliations, etc.).
- Harmonisation et clarification de la gestion documentaire.

Valérie Bouchet mène avec détermination la nécessaire transformation du « Service du Personnel » des Régies en Département des Ressources Humaines. Point de vue.

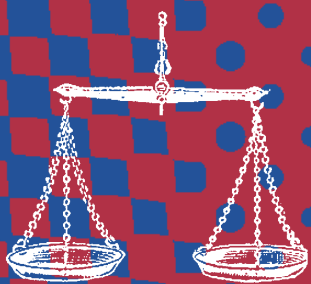
« Cette évolution a été rendue nécessaire par la croissance de nos activités. Celles-ci génèrent un savoir-faire qu'il est devenu indispensable de protéger et de valoriser. Aussi, considérons-nous chacun de nos collaborateurs comme essentiel au succès de notre entreprise. Chacun d'eux représente une richesse importante, un « capital » dont nous reconnaissons la valeur et qu'il nous incombe de former de promouvoir et de développer.

La dimension humaine est primordiale dans notre activité de services. Aussi, au-delà des compétences techniques, attachons-nous de plus en plus d'importance aux qualités personnelles de nos collaborateurs et des candidats qui postulent pour un emploi. Le savoir être aussi est une condition de réussite au sein d'une équipe, d'autant plus que la responsabilisation de chacun fait partie intégrante de la démarche Qualité de nos régies.

Dans le même état d'esprit, nous privilégions les promotions internes. Pour cela, nous développons un éventail de formations pour accroître les compétences de nos collaborateurs. Celles-ci peuvent être déterminées au cours des entretiens d'évaluation personnelle qui sont menés chaque année. Ceux-ci permettent à chacun de se situer par rapport au niveau d'exigence de l'entreprise, mais aussi de formuler des propositions pour optimiser son propre niveau d'efficacité.

Si l'entreprise évalue ses collaborateurs, ceux-ci doivent également être à même de communiquer leurs attentes vis-à-vis d'elle. Aussi avons-nous entrepris une enquête de satisfaction auprès du personnel qui nous a permis d'élaborer un plan d'action dont nous aurons l'occasion de reparler dans ces colonnes.

Mon rôle consiste également, de manière moins formelle, à rester disponible à l'égard de chacun, quelle que soit sa préoccupation, d'ordre privée ou professionnelle. J'attache une grande importance à l'écoute et au dialogue. Et si je puis, dans la mesure de mes possibilités, faciliter la vie de quelqu'un, je n'hésite pas à le faire. »



La loi ÉVOLUE

Contrat-cadre

pour la Suisse romande :

L'Association suisse des locataires, la Fédération romande immobilière ainsi que l'Union suisse des professionnels de l'immobilier a requis le Conseil fédéral de prononcer la déclaration de force obligatoire générale du contrat-cadre, conclu pour les cantons de Genève, Vaud, Valais (en partie), Neuchâtel, Fribourg et Jura. Cette déclaration devrait vraisemblablement intervenir courant 2002.

Résiliation du bail pour non-paiement / dommages-intérêts :

A la suite d'une résiliation de bail pour non-paiement du loyer, le bailleur peut réclamer au locataire des dommages-intérêts correspondant au loyer échu entre le départ du locataire et la relocation de l'appartement ou, si l'appartement n'est pas reloué, jusqu'à la première échéance contractuelle. Cette première échéance contractuelle est celle pour laquelle le locataire aurait pu résilier le bail, si le bailleur n'avait pas fait application de l'art. 257d al. 2 CO. Elle se calcule à dater du jour où le bailleur a résilié le contrat. (CdB n8 3 sept. 2000, p.87 ss)

Loyers comparatifs :

On ne peut pas comparer les loyers d'appartements équipés d'un double vitrage et situés dans un quartier tranquille avec le loyer d'un appartement qui n'est pas doté de cet équipement et se trouve dans un quartier qui n'est pas calme. L'absence de raccordement au teleréseau collectif constitue un écart par rapport au standard normal des logements offerts à la location sur le marché; il en résulte que son loyer ne peut pas être comparé avec celui d'appartements bénéficiant du teleréseau. (SJ 2001 I page 247)

Frédéric DESPONT,
titulaire du brevet
d'avocat genevois

Internet

Notre SITE évolue

Un site Internet qui demeure figé n'a guère de chance de survie à court terme. Pionnières dans l'utilisation de cet outil, les Régies ne cessent de développer et d'améliorer le contenu de leur site. État des lieux par Reynald Hugon, directeur.

Depuis janvier 2001, notre site est administré par Mireille Gayère. Cette collaboratrice de nos Régies a pris cette nouvelle fonction qui répondait à son objectif de vie personnelle – travailler à domicile – tout en valorisant sa connaissance de l'entreprise. Après une formation personnalisée organisée à son intention, Mireille est en mesure aujourd'hui d'accomplir plusieurs missions nécessaires au développement du site et à son bon fonctionnement.

En premier lieu, elle est chargée de développer les fonctionnalités accessibles en ligne. À cet effet, un site test permet au comité Internet des Régies de valider mensuellement de nouvelles propositions élaborées à partir des observations des visiteurs du site, avant de les mettre en ligne. Ainsi, nous avons pu implémenter de nouvelles rubriques comme la Qualité liée à ISO 9001, des offres d'emploi ou encore une revue de presse. De même, nous avons enrichi l'information

relative aux objets en location, regroupé les conseils pratiques pour les candidats à la location et installé un formulaire d'inscription téléchargeable. La même démarche d'amélioration de nos contacts via Internet est menée actuellement pour les ventes.

D'autre part, la mise à jour des informations contenues dans les diverses rubriques est plus régulière et se fait plus rapidement. Certains e-mails non nominatifs sont dispatchés plus vite à leurs destinataires. Enfin, Mireille Gayère assure les contacts avec nos partenaires que sont les portails d'annonces immobilières accessibles depuis notre site.

Nous nous attachons en permanence à offrir toujours plus d'interactivité et de possibilités de dialogue avec les visiteurs de notre site dont la fréquentation a doublé en une année.

Locations : toujours plus de contacts via Internet.

Patricia Claviera suit de très près l'évolution des demandes de locations transmises par le site des Régies. Elle en dresse ci-dessous le bilan.

En considérant le nombre de contacts e-mail par objet, après avoir éliminé les doublons en provenance d'autres sources comme les portails ImmoPool ou ImmoStreet accessibles depuis notre home page, nous constatons une hausse sensible de fréquentation. La transformation de ces contacts en baux est également en hausse, bien que freinée par la pénurie de logements que nous observons actuellement sur Genève. 90% de ces contacts sont d'origine genevoise, le solde provient d'autres cantons ou de l'étranger.

Année 2001/ Mois	Nombre de contacts internet	Nombre d'objets à la location (fin de mois)	Baux signés après contact internet
Janvier	379	105	16
Février	954	87	20
Mars	1526	81	21
Avril	1004	52	21

La Vie des régies

Arrivée de Monsieur Nicolas DUPONT

Depuis le 19 février dernier, Monsieur Nicolas DUPONT nous a rejoint, à la tête de la Comptabilité, l'un des départements les plus importants de notre société.

Licencié en Sciences Politiques et occupant précédemment une fonction similaire dans une importante régie de la place, il succède à Monsieur Pascal KAAR, que nous avons eu le plaisir de compter à notre service pendant plus de 5 ans et à qui nous adressons nos meilleurs vœux pour son avenir professionnel.

Départ de Monsieur Frédéric DESPONT

Monsieur Frédéric DESPONT, titulaire du brevet d'avocat et Directeur de notre département juridique, a eu récemment l'opportunité d'obtenir un poste de juriste auprès du département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement, après 5 années passées au service de notre société.

Nous l'avons connu comme un collaborateur attachant et efficace, dont les qualités ont fait de lui un Responsable très apprécié par tous. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour la suite de sa car-

rière professionnelle et nous le remercions pour son dévouement et sa contribution à la mise en place d'un département important de notre régie.

La passation de témoin s'est effectuée depuis le début du mois de mai. En effet, nous nous sommes attachés les services de Monsieur Guillaume ZUBER, titulaire du brevet d'avocat, qui a précédemment travaillé auprès d'études spécialisées dans le droit immobilier et le droit du bail et qui a également effectué un stage au service juridique du Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement. Nous lui souhaitons plein succès.



RÉGIE DU RHÔNE SA



RÉGIE DE LA CITÉ SA

une nouvelle génération de régisseurs

Toutes les clés



...pour entrer chez nous!

www.regierhone.ch
contact@regierhone.ch

Téléphone	319 97 97
Fax	319 97 00
Locations	319 98 88
Locations résidentielles	819 86 66
Locations commerciales	819 86 44
Ventes	819 86 55
Immofax	319 99 99
3, place du Molard	1204 Genève

www.regiecite.ch
contact@regiecite.ch